

VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick, ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques, JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

Monsieur Le maire présente au conseil municipal une demande de subventions de l'école Arsène Lefillatre pour les élèves de CM2 pour un projet de char à voile.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde :

- une subvention de 10 € par élève (résidant à Montebourg) pour les 17 élèves de l'école Arsène Lefillatre. Subvention qui servira à financer le projet de char à voile.

OBJET : Demande de subvention

Ont signé au Registre tous les membres présents.

Ecole Arsène Lefillatre
Stage char à voiles

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick, ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques, JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

OBJET : Demande de subvention

Collège Tiphaine de La Roche
Séjour Ski

Monsieur Le maire présente au conseil municipal une demande de subventions du collège Tiphaigne de la Roche pour un séjour ski destiné aux élèves de 5ème.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde :

- une subvention de 30 € par élève (résidant à Montebourg) pour les 24 élèves du collège Tiphaigne de la Roche. Subvention qui servira à financer le projet de séjour au ski. Celui-ci se déroulera du 11 mars au 17 mars 2012 dans la station de « Pralognan la Voinasse ».

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

OBJET : Lotissement
Le Haut gelé

Transfert domaine
public communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le lotissement du Haut gelé, propriété de la commune de Montebourg par son transfert, doit être classé au domaine public de la commune. La voirie est d'une longueur de 185 mètres.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter d'inscrire le lotissement du Haut gelé au domaine public de la commune de Montebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement du Haut gelé soit inscrit au domaine public de la commune.
- Stipule que la voirie s'étant depuis la rue Général Leclerc, pour une longueur totale de 185 mètres. La rue est sans issue. Les espaces verts communs réalisés au lotissement resteront propriété de la collectivité et seront maintenus en l'état.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

OBJET : Lotissement
Le Pré Sainte-Anne

Transfert domaine
public communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le lotissement du Pré Sainte-Anne, propriété de la commune de Montebourg par son transfert, doit être classé au domaine public de la commune. La voirie est d'une longueur de 135 mètres.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter d'inscrire le lotissement du Pré Sainte-Anne au domaine public de la commune de Montebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement du Pré Sainte-Anne soit inscrit au domaine public de la commune.
- Stipule que la voirie s'étant depuis la rue Flandres- Dunkerque, pour une longueur totale de 135 mètres. La rue est sans issue. Les espaces verts communs réalisés au lotissement resteront propriété de la collectivité et seront maintenus en l'état.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

OBJET : Lotissement
Résidence le petit
train

Transfert domaine
public communal



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le lotissement résidence du petit train, propriété de la commune de Montebourg par son transfert, doit être classé au domaine public de la commune. La voirie est d'une longueur de 550 mètres.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter d'inscrire le lotissement, résidence du Petit train au domaine public de la commune de Montebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement résidence du petit train soit inscrit au domaine public de la commune.
- Stipule que la voirie s'étant depuis la route d'Huberville jusqu'à la rue Tue Vaques, pour une longueur totale de 550 mètres. Les espaces verts communs réalisés au lotissement resteront propriété de la collectivité et seront maintenus en l'état.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST

VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

OBJET : Lotissement
Résidence la
Pitancerie

Transfert domaine
public communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le lotissement résidence de la Pitancerie, propriété de la commune de Montebourg par son transfert, doit être classé au domaine public de la commune. La voirie est d'une longueur de 216 m.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter d'inscrire le lotissement, résidence de La Pitancerie au domaine public de la commune de Montebourg.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement résidence La Pitancerie soit inscrit au domaine public de la commune.
- Stipule que la voirie s'étant depuis la rue Sturminster-Newton jusque la rue du 19 juin 1944, pour une longueur totale de 216 mètres. Les espaces verts communs réalisés au lotissement resteront propriété de la collectivité et seront maintenus en l'état.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

OBJET : Lotissement

**Résidence la
Pitancerie**

Transfert domaine
communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du lotissement résidence de la Pitancerie souhaite rétrocéder les espaces verts et la voirie qui compose ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements, le transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être rédigé et signé devant notaire.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement résidence La Pitancerie soit transféré à la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

**OBJET : Lotissement
du Haut gelé**

Transfert domaine
communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le propriétaire du lotissement du Haut gelé souhaite rétrocéder les espaces verts et la voirie qui compose ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements, le transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être rédigé et signé devant notaire.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement du Haut gelé soit transféré à la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

**OBJET : Lotissement
du Pré Sainte-Anne**

Transfert domaine
communal

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le syndic du lotissement du Pré Sainte-Anne souhaite rétrocéder les espaces verts et la voirie qui compose ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements, le transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être rédigé et signé devant notaire.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert du lotissement pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

- Accepte que le lotissement du Pré Sainte-Anne soit transféré à la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le syndic du lotissement du petit train souhaite rétrocéder les espaces verts et la voirie qui compose ce lotissement à la commune de Montebourg.

Après renseignements, le transfert est réalisable.

La transaction pourra se faire moyennant la somme de un euro. Un acte devra être rédigé et signé devant notaire.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer et d'accepter le transfert du lotissement pour l'euro symbolique.

**OBJET : Lotissement
du petit train**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire :

Transfert domaine
communal

- Accepte que le lotissement du petit train soit transféré à la commune
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

OBJET : Accès stade

Docteur Louis Le

Cacheux et rue

Sanson

Eclairage public

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire relate au conseil municipal qu'il est prévu l'effacement des réseaux électrique et télécom de l'accès du stade et de la rue Sanson. Une participation financière du syndicat d'électrification est prévue pour la réalisation de ces travaux.

D'autre part, le syndicat d'électrification propose à l'assemblée la mise en souterrain de l'alimentation pour un éclairage public de l'accès du stade Docteur Louis Le-Cacheux et de la rue Sanson. La mise en place de l'alimentation de l'éclairage est prise en charge par le syndicat d'électrification et la fourniture et pose de candélabres seraient à charge de la commune de Montebourg.

Les devis proposés par la société INEO GDF SUEZ sont d'un montant de :
Eclairage accès du stade Docteur Louis Le-Cacheux : 7 518.06 € TTC
Eclairage rue Sanson : 1 655.26 € TTC.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de retenir la société INEO GDF SUEZ Pour un montant de 7 518.06 € et 1 655.26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire, décide :

- De retenir la société INEO GDF SUEZ pour un montant de 7 518.06 € et 1 655.26 € TTC.

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :

- 8 FEV. 2012

DE CHERBOURG

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et de faire procéder à la réalisation des travaux.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Jean-Pierre Mauquest'. The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MONTEBOURG' at the top and '(MANCHE)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, with the last part of the name 'Mauquest' being more legible.

VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick, ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques, JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Date de convocation :

24 janvier 12

Date d'affichage :

24 janvier 12

Nombre de conseillers.

En exercice : 19

Présents : 16

Absents excusés : 2

Absent : 1

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal la nécessité de contractualiser avec une société un suivi et auto-surveillance des épandages boues de la station d'épuration de Montebourg.

La société SEDE ayant réalisé l'étude pour le plan d'épandage au cours des années 2004 et 2005, monsieur Le Maire a demandé à cette société de compléter son étude préliminaire Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 01^{er} janvier 2012, et sera ensuite prolongé par tacite reconduction.

**OBJET : Station
épuration**

Plan d'épandage,
contractualisation avec
société SEDE

Le devis est d'un montant de :

- Année 1 : 4 781.60 € TTC
- Année routine : 4 420.41 € TTC

La réactualisation annuelle s'effectuera après chaque année d'exercice pour l'année suivante à l'aide du coefficient C.

$$C=0.5 \times \ln/Io + 0.5 \times EBIQn / EBIQo$$

I: indice Ingénierie

EBIQ: indice ensemble énergie, biens intermédiaires, biens d'équipement

O : indice de janvier 2012

N : dernier indice connu en janvier de l'année n.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire, décide :

-de contractualiser avec la société SEDE

-pour un montant annuel de 4 781.60 € TTC, révisable suivant la formule ci-dessus.

-autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

OBJET : Plan
d'occupation des sols

Modification simplifiée



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Plan d'occupation des sols stipule que la parcelle située au haut gelé cadastrée ZE 183, est classée en réserve pour implantation du rond-point. D'autre part, une demande d'extension du lotissement communale a été déposée et une partie de la voirie prévue est implantée sur la parcelle réservée dans le Plan d'Occupation des Sols pour l'extension du cimetière. Le conseil municipal par délibération a décidé de ne pas agrandir le cimetière. La parcelle réservée à cet effet est devenu caduque.

D'autre part, par délibération le conseil municipal a décidé de modifier son POS pour devenir un PLU essentiellement pour permettre l'extension de la zone d'activité. L'étude du PLU est en cours de finition, mais l'application du document ne devrait intervenir qu'en fin de l'année en cours.

Compte tenu de l'urgence de réaliser l'extension du lotissement, de modifier la destination des parcelles citée au-dessus et des délais d'application du PLU, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour engager une modification simplifiée du POS. La procédure simplifiée de modification prévue au septième alinéa de l'article L 123-13 peut être utilisée pour supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise.

Vu le code de l'urbanisme, vu la délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2002, approuvant le Plan d'Occupation des Sols

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire, décide :

- D'approuver la décision de Monsieur Le Maire de procéder à la modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour supprimer un ou plusieurs emplacements réservés ou réduire leur emprise

- De mener la procédure selon le cadre défini par l'article L 123-12 du code de l'urbanisme
- De prévoir le porter à connaissance du public du dossier de modification simplifiée et l'exposé des motifs, en vue de lui permettre de formuler des observations sur registre, pendant un délai de un mois préalablement à la convocation de l'assemblée délibérante tel que défini à l'article L 123-13 du code de l'urbanisme.
- De demander l'assistance des services de la direction Départementale des Territoires et de la Mer pour la mise en œuvre du dossier de modification.
- De donner autorisation au Maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'état.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le sous-préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

OBJET : Demande de
subvention

**Travaux zone
artisanale**

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

La présente délibération remplace et annule la précédente délibération N° 2012/49.

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée qu'il y aurait lieu de procéder aux travaux de remise en état des bas-côtés de la voirie de la zone d'activités. Les branchements des entreprises riveraines sont à modifier. Les réseaux d'eau ne sont pas en séparatif.

Avant la réalisation des travaux, Monsieur Le Maire a procédé à la réalisation d'un devis auprès de l'entreprise Boucé.

D'autre part, Monsieur le maire expose à l'assemblée le montage financier prévu en vue de la réalisation du projet. Il propose à l'assemblée que cette dernière demande de bénéficier d'une subvention du ministre de l'intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, oui Monsieur Le Maire, décide :

- la réalisation des travaux de remise en état des bas-côtés de la zone d'activités.
- retient l'entreprise Boucé pour la réalisation des travaux
- autorise Monsieur Le Maire à solliciter des subventions pour le financement du projet.

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST

VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

**OBJET : Demande de
DETR**

**Travaux Stades
Réfection des
pelouses**



L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques , JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de demande de Dotation d'Equipement des Territoriales Ruraux. Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 12.

Il est nécessaire de remettre en état les pelouses des stades du grand clos et Docteur Louis Le Cacheux.

Pour ce faire, l'entreprise TSE a rédigé un devis de réfection des pelouses pour un montant global de 9 850 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer afin de demander de bénéficier de la subvention DETR pour la refonte des pelouses des stades.

Après avoir pris connaissance et délibéré,
le conseil municipal,

- Accepte la proposition de Monsieur Le Maire
- Demande à Monsieur le Maire la constitution du dossier
- Stipule que les entreprises intervenantes seront rémunérées par la commune de Montebourg.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout actes et conventions intéressant ce projet.
- Demande de bénéficier de la subvention DETR pour le projet

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



VILLE DE MONTEBOURG
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du 30 janvier 2012

ARRONDISSEMENT
DE CHERBOURG

CANTON DE
MONTEBOURG

VILLE DE
MONTEBOURG



Date de convocation :
24 janvier 12

Date d'affichage :
24 janvier 12

Nombre de conseillers.
En exercice : 19
Présents : 16
Absents excusés : 2
Absent : 1

**OBJET : Demande de
DETR**

**Travaux voirie,
création.**

L'an deux mil douze, le 30 janvier à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTEBOURG, dûment convoqué par Monsieur Le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre, Maire.

Présents : Monsieur MAUQUEST Jean-Pierre (Maire), Monsieur BOIS Christophe, Madame MORIN Louissette, Monsieur LUCAS Fernand (adjoints au maire), Messieurs MESNIL Jacques, LEMERAY Samuel, Madame LE ROY Véronique, Messieurs MARTINE Didier, BARBANCHON Jean-Pierre, LECOEUR Michel, LACOTTE Patrick , ROUPSARD Paul, Madame POIGNANT Françoise, Messieurs HOCHET Jacques JOUANNE Eric et LAINE Gérard (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Messieurs GIMENEZ José, donne pouvoir à Monsieur MESNIL Jacques, BISSON Lionel

Absents : Monsieur, PILET David.

Secrétaire de séance : Monsieur ROUPSARD Paul.

Monsieur le Maire informe de la possibilité de demande de Dotation d'Equipement des Territoriales Ruraux. Le dossier doit être déposé avant le 31 janvier 12.

Il propose de demander cette dite subvention pour la création de liaison entre la rue du petit train et la rue du grand clos. A ce jour les travaux ne sont pas commencés. L'entreprise Eurovia est retenue pour la réalisation des travaux dans le cadre du marché à bons de commandes. Les entreprises, devant réaliser les travaux, seront payées par la commune de Montebourg, Maître d'ouvrage. La commission environnement a donné un avis favorable en réunion du 10 janvier 2012. La société SA2E, maître d'œuvre est chargée de réaliser l'étude, et d'assurer le suivi de chantier.

L'assemblée doit délibérer en vue de demander de bénéficier de cette subvention pour ce projet.

Après avoir pris connaissance et délibéré,
le conseil municipal,



- Accepte la proposition de Monsieur Le Maire
- Demande à Monsieur le Maire la constitution du dossier
- Stipule que les entreprises intervenantes seront rémunérées par la commune de Montebourg.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout actes et conventions intéressant ce projet.
- Demande l'obtention de la subvention DETR pour le projet de

création de voirie, jonction entre les rues du petit train et rue du grand clos

Ont signé au Registre tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST.

Fait à MONTEBOURG,
Les jour mois et an que dessus.
Le Maire,
Jean-Pierre MAUQUEST



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Jean-Pierre Mauquest". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE DE MONTEBOURG" at the top and "(MANCHE)" at the bottom, with a central emblem featuring a castle tower.